



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 4 AU 16 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 octobre 2014, s'est réuni le **LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 à 20 H 00**, salle des Fêtes de la Chaume, Mairie Annexe de la Chaume aux Sables d'Olonne.

*
* * *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1 - PORT OLONA - S.A.E.M.S.O. - TARIFS 2015 - MANUTENTION, TAXES D'USAGE ET DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal adopte les tarifs de manutention, taxes d'usage et de stationnement de la SAEMSO pour l'année 2015.

2 - SOUS-CONCESSION PLAGE - PROTOCOLE D'ACCORD AVEC MADAME JULIE GAILLARD

Le Conseil Municipal approuve les termes du protocole à intervenir avec Madame Julie GAILLARD et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

3 - ASSURANCES DE LA VILLE - ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés.

4 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités suivantes : Commune d'Olonne sur Mer, Commune des Sables d'Olonne, Commune du Château d'Olonne, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur la stérilisation des œufs de goélands, décide de désigner Monsieur Yvan KERVENKA, comme membre titulaire, et Madame Dominique MAESTRIPIERI, comme membre suppléant, pour siéger à la Commission Marché dédiée, accepte que la Ville d'Olonne Sur Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

5 - CONVENTION POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF « PREFERENCE COMMERCE » AVEC LA CCI

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la mise en œuvre du dispositif « préférence commerce » sur la commune des Sables d'Olonne et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

6 - INDEMNITES DE SINISTRES - DECISION DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal accepte les indemnisations proposées par les assurances pour le remboursement de différents sinistres.

- FINANCES -

7 - FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2014 - DECISION MODIFICATIVE N° 6

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 6 et autorise les écritures budgétaires.

8 - TAXE DE SEJOUR - TARIFS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs et les conditions de perception 2015 de la taxe de séjour.

- RESSOURCES HUMAINES -

9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

10 - MANDAT SPECIAL A MADAME CLAIRE LEGRAND

Le Conseil Municipal décide de considérer que le déplacement de Madame Claire LEGRAND, Adjointe au Maire en charge de l'animation et des affaires culturelles, à Tahiti du 1^{er} au 10 novembre 2014 entre dans le cadre des dispositions du mandat spécial et autorise le remboursement des frais engagés par Madame Claire LEGRAND (transport) dans le cadre de l'exécution de ce mandat spécial.

11 - MANDAT SPECIAL A MONSIEUR GUENAEËL SEVENO

Le Conseil Municipal décide de considérer que le déplacement de Monsieur Guénaël SEVENO, Adjoint au Maire en charge de l'animation et au développement sportif, à Isafjördur du 10 au 16 octobre 2014 entre dans le cadre des dispositions du mandat spécial et autorise le remboursement des frais engagés par Monsieur Guénaël SEVENO (transport, hébergement ...) dans le cadre de l'exécution de ce mandat spécial.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

12 - DENOMINATION D'UNE VOIE - ALLEE CONSTANT FRICONNEAU

Le Conseil Municipal décide de donner le nom d'allée Constant Friconneau à la voie nouvelle du lotissement Les Lobélias et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

13 - AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE 3 DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU SECTEUR DE LA CABAUDE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à affirmer la tranche conditionnelle 3 pour un montant total HT de 87 317,46 €.

14 - GRATUITÉ DU STATIONNEMENT SUR L'ENSEMBLE DES EMPLACEMENTS RESERVÉS AUX PERSONNES A MOBILITÉ REDUITE SITUÉS EN ZONE PAYANTE POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE EUROPÉENNE

Le Conseil Municipal approuve l'instauration de la gratuité totale du stationnement pour les titulaires de la carte européenne réglementaire de stationnement sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite situés en zone payante du stationnement en voirie géré par la commune.

15 - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - REDEVANCES 2015 - TARIFS TTC

Le Conseil Municipal approuve les redevances de la direction des services techniques pour l'année 2015.

16 - MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ - ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz en fonction du linéaire exprimé en mètres, à 3 396 €.

17 - MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES FRANCE TELECOM

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau France Télécom en fonction des linéaires aérien, souterrains et des mètres carrés à 16 244, 54 €.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES -

18 - AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE - ANNEE 2014

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

19 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE TROIS PARCELLES SITUÉES A LA RENAIE APPARTENANT AUX CONSORTS DESCOTES

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées AC n° 27 - 29 - 34 au prix net vendeur de 10 000 € H.T. plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

20 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE A LA RENAIE APPARTENANT AUX CONSORTS RAVON-MORNET

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AC n° 49 au prix net vendeur de 4 878 €uros HT plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

21 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AUX CONSORTS DAGRON RUE DU TARIF POUR SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle cadastrée AE n° 2081 au prix net vendeur de 10 038 € H.T. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

22 - AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE « LE PETIT GUERET » RUE DES BRANCHES AUX SOCIÉTÉS SIPO ET PHILAM

Le Conseil Municipal décide de vendre aux Sociétés SIPO et PHILAM la parcelle communale cadastrée dans la section AE sous le n° 682 au prix net vendeur de 13 000 € H.T. et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

23 - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - PRESCRIPTION DE MISE A L'ETUDE - CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP - MODALITÉS DE CONCERTATION - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide de prescrire la mise à l'étude de l'AVAP, d'en définir les modalités de concertation, de créer la Commission Locale de l'AVAP composée des membres

proposés et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour le financement des études et de la procédure de création de l'AVAP.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

24 - LOCATIONS DE SALLES - SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 117,70 € aux Sports Nautiques Sablais.

25 - SUBVENTIONS ANIMATIONS ET CULTURELLES

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 300,00 € à Plages de lecture aux Sables.

26 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'AIDE AU LOYER

Le Conseil Municipal décide d'accorder pour 2014 les subventions d'aide au loyer aux associations suivantes :

- | | |
|-----------------------|------------|
| • Cercle Ozanam | 1 839,59 € |
| • Amicale Laïque | 1 403,30 € |
| • Photo Club Sablais | 1 226,15 € |
| • Le Nouch | 1 544,64 € |
| • Cyclos Sablais | 288,04 € |
| • Messager de l'Océan | 365,74 € |

- ACTIVITES SPORTIVES -

27 - SUBVENTIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal approuve le versement de subventions aux associations suivantes :

- 500 € à l'association LES SABLES VENDEE TRIATHLON,
- 300 € à l'association LES SABLES VENDEE PETANQUE.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

28 - INSTITUT SPORTS OCEAN - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NAUTIQUES

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- 300 € au CESO,
- 2 000 € à la section pirogues polynésiennes du CKCL,
- 6 484,75 € au « CKCL - Vendée VA'A »,
- 5 000 € aux Sports Nautiques Sablais,
- 500 € au CAPS.

29 - INSTITUT SPORTS OCEAN - TARIFS 2015, NAUTIQUES INDIVIDUELS - GROUPES

Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour les activités « nautiques individuelles et groupes » pour l'année 2015.

*
* * *